Monsieur le Bourgmestre,

 Mesdames les Echevines,

 Messieurs les Echevins,

 Namur, le 29 janvier 2024.

Enquête publique : demande de permis intégré square Léopold à Namur

Je souhaite vous faire part de mon opposition au projet tel que présenté pour les raisons suivantes :

* **Pour des raisons de qualité de vie :**   la multiplication des projets immobiliers (logements et bureaux) nécessite un équilibrage entre les sites occupés et ceux offrant un cadre de vie agréable pour les habitants. Les espaces verts en constituent un élément essentiel. Promouvoir le parc de l'Espena en compensation du parc Léopold est un argument fallacieux. Il ne s'agit pas de remplacer un parc par un autre mais d'en multiplier le nombre pour répondre à l'adéquation : nombre d'habitants/superficie disponible d'espaces de vie.
* **Pour des raisons de bien-être et de santé** : les travaux vont engendrer, pendant 4 longues années, des nuisances majeures pour les riverains et les personnes fréquentant ce site. Plus de 200.000 m³ de déblais et matériaux de toutes sortes vont devoir être évacués. Des dizaines de milliers de m³ de terres polluées vont être excavées. Un projet plus modeste doit être envisagé.
* **Pour des raisons commerciales** : je conteste le second avis de l'observatoire du commerce concernant la concurrence déloyale avec l'appareil commercial du centre-ville. Le contexte économique et commercial difficile, la disponibilité importante de cellules vides déjà présentes au centre-ville, le projet qualifié de "lieu d'expérience " interpellent quant à sa volonté réelle de dynamiser le centre-ville. Les difficultés rencontrées par les grandes chaînes de magasin, l'émergence du commerce en ligne, tout porte à croire que ce projet est totalement inutile, obsolète et portera un coup dur à notre ville.
* **Pour des raisons démocratiques** : le projet de l'avenir de ce site a déjà fait l'objet d'une vaste consultation populaire qui a livré son verdict ; la population namuroise a opté pour la restauration et la préservation de ce parc. Son opinion doit être entendue.
* **Pour la préservation de nos espaces publics** : contrairement à ce que l'on tente de nous faire croire, les aménagements proposés ne remplacent en rien l'offre du square Léopold préservé et restauré. Ceux-ci, situés en bord de voirie, sur un lieu de passage à très grande fréquentation, à la végétation disséminée ne constituent finalement qu'un trottoir élargi et ne permettent aucune activité impliquant des enfants (ballon, vélo …), aucune distance suffisante pour une pause hors du bruit de la circulation, pas d'ombrage accueillant indispensable en période de canicule, etc.
* **Pour des raisons environnementales** : 70% de notre biodiversité a été perdue en 50 ans. Nier le fait que la disparition des espèces vivant sur le parc (oiseaux, chauves-souris) et l'abattage des 19 arbres remarquables présents sur le parc ne va pas aggraver encore cette dégradation relève de la désinformation. La plupart des arbres présents ont un bilan sanitaire satisfaisant. Une étude récente en atteste. Le fait que d'autres pourraient nécessiter un abattage dans un délai proche ne justifie pas que l'on sacrifie tous ces arbres. La disparition de quelques spécimens permettrait, au contraire, de remettre le parc en lumière et la réinstallation d'une végétation au sol propice à la biodiversité. La mort naturelle d'un arbre ne justifie pas qu'on y trouve prétexte à bétonner tous les espaces verts ; un arbre qui meurt se remplace ! Les projets de plantation au sein et aux abords du projet et à caractère ornemental ne sont, en aucune manière, en mesure de répondre aux exigences biodiversité qui s'imposent.
* **Pour des raisons financières** : la taille du projet tel que proposé répond essentiellement à un critère de rentabilité pour le promoteur. Des alternatives ont été proposées (cf.: par l'ASBL Ramur) ; elles ont été méprisées pour des raisons pour le moins contestables. Pour cautionner la disparition de l'espace boisé du parc Léopold au bénéfice d'intérêts privés, la ville fait la promotion du parc de l'Espena qui sera réalisé avec plus de 8 millions d'euros d'argent public. Cette situation doit être dénoncée.
* **Pour des raisons climatiques et îlots de chaleur :** les zones occupées par les grands arbres sont des éléments importants pour lutter contre les changements climatiques et les îlots de chaleur en milieu urbain. Les spécimens présents au parc jouent parfaitement ce rôle. Les parcs de "compensation " (Espena et palais de justice) ne pourront, au mieux jouer pleinement ce rôle que dans plusieurs années, ne répondant donc pas à l'urgence du problème.
* **Pour des raisons esthétiques et paysagères :** Le projet Besix ne présente pas beaucoup de modifications par rapport au projet précédent. La hauteur des bâtiments dépasse de deux bons étages celle des édifices environnants. Cette disproportion mettra à mal la vision générale que l'on peut avoir de la ville. En outre l'abattage des arbres et l'édification de la partie sud du projet privera les habitants de la rue Borgnet de la vue qu'ils ont sur la canopée pour leur laisser une vue rapprochée sur des bâtiments.
* **Pour des raisons hydrologiques et géologiques :** Le projet tel qu'il est nécessite de creuser très profondément et de s'attaquer à la nappe phréatique. La pollution engendrée par ces travaux présente beaucoup trop d'incertitudes. Un projet plus modeste et plus respectueux de tout ce qui fait notre environnement doit être envisagé.

…………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet tel que proposé et souhaite que des solutions alternatives (celles existantes ou d'autres à considérer) soient prise en compte.

Nom et prénom :

Résidence :

Signature :

**A adresser à :**

Ville de Namur

Collège communal

Service du développement Territorial

Hôtel de ville

5000 Namur

Ou par voie électronique à epql@ville.namur.be